



Comité syndical

Mercredi 26 novembre 2025, 18h

Gorre, salle des fêtes

Dossier de séance

Photo : Vol de grues la nuit©G. Mouly



Descubrir, Viure, Partatjar

ORDRE DU JOUR
Comité syndical
26 novembre 2025
GORRE

Diffusion du film paysages en introduction

1 CHARTE – GOUVERNANCE – FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

- Note info Charte 2026-2041 p 5
- 1.1 Cotisations statutaires 2026 du Syndicat mixte du PNR PL p 7
- 1.2 Décision modificative n° 1 du Budget principal du syndicat mixte du PNR - Ouverture de crédit « Amortissements des subventions 2025 » Annule et remplace la délibération n°46_2025 p 8
- 1.3 Décision modificative n° 2 du Budget principal du syndicat mixte du PNR- Réimputation de titres du budget LIFE *Margaritifera margarifera* après intégration des comptes au BP Annule et remplace la délibération n°47_2025 p 9
- 1.4 Avance de trésorerie et décision modificative n° 3 du Budget principal du syndicat mixte du PNR - Convention IPAMAC 2026-2027 Chapitre 27 – article 2745 p 12
- 1.5 Décision modificative n° 4 du Budget principal du syndicat mixte du PNR - Ouverture de crédit « Subvention complémentaire régionale pour le programme d’actions 2025 – partie fonctionnement » p 13
- 1.6 Autorisation pour l’engagement de dépenses en section d’investissement avant le vote du budget principal de l’année 2026 p 15
- 1.7 IPAMAC – Programme d’actions 2026-2027 : convention en quasi-régie et marché subséquent p 17
- 1.8 Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 24 avec la MNT (risque Santé) – après avis CST p 19
- 1.9 Renouvellement du contrat d’assurance statutaire du personnel CNP Assurances 2026 du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne (CDG 24) p 22

2 MILIEUX AQUATIQUES – GEMAPI

- 2.1 Engagements du Parc naturel régional Périgord-Limousin dans l’Accord de territoire du bassin de la Vienne médiane et de ses affluents – 2026-2028 p 23

3 TRANSITION ENERGETIQUE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 3.1 Approbation des résultats du diagnostic de vulnérabilité du territoire du Parc p 24
- 3.2 Lancement d’une stratégie d’adaptation au changement climatique p 26

4 FORÊT – AGRICULTURE – CIRCUITS COURTS

- 4.1 Approbation du programme d’actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans le cadre de l’appel à projet : Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 p 28

5 URBANISME PATRIMOINE PAYSAGE

- 5.1 Motion de soutien aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
face à la crise du financement liée à la taxe d'aménagement p 29

Notes d'information

- Retour sur la 2^{ème} journée de rencontre autour de l'adaptation au changement climatique
du 15 octobre p 33
- Présentation de la plaquette d'information TACCOS « Territoires Adaptés au Changement
Climatique, Optimistes et Solidaires » à destination des élus p 34
- La stratégie biodiversité, entre larges ateliers territoriaux et actions novatrices p 37

Revue de presse p 39

Note d'information – Révision de la charte du Parc

Élu référent : Pascal MÉCHINEAU, 1^{er} Vice-président

Révision Charte du PNR Périgord-Limousin

• Temps de rencontre et restitutions automnales

A la suite de la rencontre avec les EPCI en juin dernier, de nouveaux échanges ont été organisés avec les communes nouvelles intégrées dans le périmètre d'étude du Parc lors des Conférences des maires organisées par les communautés de communes, ou en entretien bilatéral avec les communes charentaises, entre la fin septembre et le mois de novembre.

Ces temps d'échange ont permis de :

- présenter le Parc, ses rôles et ses missions,
- faire un point d'étape sur la révision de la charte (procédure, périmètre, calendrier),
- exposer une synthèse du projet de territoire et l'arborescence des ambitions.

Surtout, ils ont constitué un moment privilégié pour répondre aux interrogations des communes et recueillir leurs observations.

L'objectif de cette démarche est de favoriser une appropriation collective du projet de territoire, et d'identifier les attentes locales. Le cas échéant, un ajustement « à la marge » du projet de charte pourra être envisagé, en fonction des contributions exprimées par les communes.

Conformément à l'engagement des élus du Parc, plusieurs restitutions thématiques ont également été organisées à l'automne :

- Avec le secteur agricole (08/10/25),
- Avec les membres de La Fabrica (09/10/2025)
- Avec les acteurs de la filière forestière (14/10/2025).

Ces échanges marquent l'avant-dernière étape de la concertation territoriale, avant l'ouverture de l'enquête publique prévue pour 2027.

- **Vote des mesures phares**

En mai dernier, une Commission révision charte, élargie à toutes les autres commissions, s'est réunie afin d'émettre un avis sur le choix des mesures considérées comme phares par les élus du territoire.

Pour rappel, une mesure phare désigne une mesure structurante et emblématique, appelée à charpenter le projet de territoire pour les quinze prochaines années.

Lors du bureau exécutif élargi du 7 novembre dernier, les membres ont pris connaissance des propositions issues de cette Commission, avant de procéder au vote définitif des mesures phares :

- Mesures 1 : « Préserver et valoriser les paysages ordinaires et remarquables »
- Mesures 7 : « Atteindre le haut niveau de biodiversité »
- Mesures 8 : « Agir pour les zones humides »
- Mesures 13 : « Connaître, valoriser, préserver les patrimoines bâtis, culturels, artisanaux et historiques »
- Mesures 14 : « Viser la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables »
- Mesures 17 : « S'engager comme territoire démonstrateur de l'adaptation au changement climatique »
- Mesures 18 : « Agir pour des bourgs vivants »
- Mesures 22 : « Accompagner les évolutions de la filière bois locale »
- Mesures 24 : « Soutenir les transitions du monde agricole »
- Mesures 29 : « Construire des solutions fondées sur la culture »
- Mesures 32 : « Développer les coopérations territoriales »

Gouvernance

- Un COTECH restreint s'est réuni le 02 octobre dernier, pour échanger avec les services de la DREAL Nouvelle-Aquitaine sur l'avant-projet de charte 2026-2041. À cette occasion, les services de l'État ont formulé leurs observations et préconisations.
- Trois COTECH restreints se sont tenus entre la fin août et la mi-octobre pour des échanges avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine (Service Eau, Service Biodiversité, Paysage, Adaptation). Ces rencontres ont permis de recueillir les remarques et demandes d'ajustements de la Région.
- Le 21 octobre 2025, la mission Révision de la charte a reçu les retours officiels de la Région, avec un retard de près de 2 mois.
- Le Groupe de travail poursuit ses travaux pour intégrer l'ensemble des remarques et modifications demandées.

Votre contact au Parc : Estelle DEBOMY – e.debomy@pnrpl.com
05 53 55 36 00

Cotisations statutaires 2026 du Syndicat mixte du PNR PL

Rapporteur : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

En 2026, conformément aux dispositions statutaires du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin, et dans le respect du plafond fixé par la Région, il est proposé de maintenir le montant de la cotisation à 2,46 € par habitant, identique à celui de 2025.

En prenant en compte l'évolution démographique du territoire du Parc — dont la population passe de 49 920 à 50 091 habitants —, la répartition des cotisations statutaires pour l'exercice 2026 serait la suivante :

Adhérents	Montant des cotisations statutaires 2025	Montant des cotisations statutaires 2026	Évolution
Région Nouvelle-Aquitaine	624 840,00 €	627 919,92 €	+ 3 079.92 €
Département de la Dordogne	70 000,00 €	70 000,00 €	-
Département de la Haute-Vienne	70 000,00 €	70 000,00 €	-
Communes	61 401,60 €	61 611,93 €	+ 210,33 €
Communautés de communes	61 401,60 €	61 611,93 €	+ 210,33 €
Villes-portes	33 406,80 €	33 756,12 €	+ 349,32 €
TOTAL	921 050,00 €	924 899,90 €	3 849,90 €

Cette répartition tient compte de la population légale 2025 (Source INSEE) et applique un montant uniforme de 2,46 € par habitant à l'ensemble des collèges membres, à l'exception des départements, dont la cotisation demeure forfaitaire.

Il vous est proposé :

- D'en débattre ;
- D'approuver le maintien du montant de la cotisation statutaire à 2,46 € par habitant pour l'exercice 2026, ainsi que la répartition présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document et à accomplir toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ANNULE ET REMPLACE Délibération 46_2025
Décision modificative n°1 du budget principal
du syndicat mixte du PNR PL :
Ouverture de crédit « Amortissements des subventions 2025 »

Rapporteur : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Lors de l'exécution de la première décision modificative, les services du Parc ont identifié une anomalie dans le traitement comptable de l'amortissement des subventions liées à la refonte du site internet. Cette erreur, non bloquante, a été détectée lors de la saisie des écritures d'ordre et relevée avant mandatement. Afin d'assurer la conformité des comptes avec les règles comptables en vigueur, il est donc nécessaire de corriger la délibération initiale.

La présente délibération a ainsi vocation à annuler et remplacer la précédente, en précisant correctement les comptes à mouvementer et les montants d'amortissement à constater.

À la suite de la perception de deux subventions d'investissement concernant la refonte du site internet, il est nécessaire de procéder à leurs amortissements.

En effet, le bien principal étant amorti en comptabilité, les subventions le concernant doivent l'être également.

Afin de pouvoir mandater ces amortissements, il conviendrait de voter l'ouverture de crédits supplémentaires en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement par la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT 				
D-023-633 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 623.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 623.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777-633 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 623.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 623.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 623.00 €	0.00 €	2 623.00 €
 INVESTISSEMENT 				
R-021-633 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 623.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 623.00 €
D-13912-633 : Subv. inv. actifs amort. - Régions	0.00 €	2 080.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13913-633 : Subv. inv. actifs amort. - Départements	0.00 €	543.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	2 623.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 623.00 €	0.00 €	2 623.00 €
Total Général		5 246.00 €		5 246.00 €

Il vous est proposé :

- De valider la décision modificative n°1 du budget principal du PNR PL détaillée ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

ANNULE ET REMPLACE Délibération 47_2025
Décision modificative n°2 du Budget principal
du Syndicat mixte du PNR PL :
Réimputation de titres du budget LIFE Margaritifera margarifera
après intégration des comptes au BP

Rapporteur : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

À la suite de la demande de régularisation formulée lors de la première DM par le service de gestion comptable de Nontron, une erreur a été détectée lors de l'exécution de la DM par les services du Parc. En vérifiant les comptes, les services ont constaté un basculement incorrect entre les recettes et les dépenses, ce qui a été immédiatement signalé au comptable public. Cette détection a conduit à la nécessité de reformuler la délibération afin de rectifier ces erreurs et garantir la conformité des comptes.

Concernant les écritures comptables, il a été constaté que le compte à utiliser pour la réimputation est en réalité le compte 454123 et non 454213, comme mentionné dans cette nouvelle délibération concernant la DM2 prise en octobre. Cette correction est essentielle pour assurer la conformité avec les règles comptables et éviter une erreur d'imputation.

Afin de régulariser ces écritures comptables, il est nécessaire de procéder à la réimputation de plusieurs titres initialement enregistrés sur des comptes erronés. Ces corrections interviennent dans le cadre de l'intégration du budget LIFE Margaritifera margarifera au budget principal du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin au 1er janvier 2024. L'objectif est d'assurer la cohérence et la fiabilité des comptes, tout en respectant les règles comptables et budgétaires applicables.

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction M57,

*Selon l'avis n° 2012-05 du 18/10/2012 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CnoCP), relatif, notamment, aux corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales (erreur de calcul dans un plan d'amortissement, d'omission d'une dotation aux amortissements...), les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs s'enregistrent en situation nette **par opération d'ordre non budgétaire**,*

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,

Les titres listés ci-dessous ont fait l'objet d'une erreur d'imputation et auraient dû être comptabilisés au compte 45412 (454123 sur l'exercice 2025). La réimputation de ces titres se fera par opération d'ordre non budgétaire via le compte 1068 comme suit :

Débit au c/1068 et crédit au c/454123 pour 476 992,60 €.

Étiquettes de lignes	Somme de Somme à passer au 454213
2016	83 395.00
7473	6 917.00
1	6 917.00
7488	76 478.00
4	76 478.00
2017	96 299.60
7472	86 129.00
8	8 629.00
9	77 500.00
7473	5 433.00
18	5 433.00
7478	4 737.60
24	4 737.60
2018	119 748.77
7472	4 012.00
10	4 012.00
7473	5 193.00
1	5 193.00
7478	110 543.77
3	16 935.85
6	13 023.76
7	4 662.09
8	67 774.91
15	8 147.16
2019	5 949.20
7473	5 949.00
4	5 949.00
7478	0.20
12	0.20
2020	56 074.53
7472	48 000.00
11	48 000.00
7473	5 949.00
17	5 949.00
7478	2 125.53
6	2 125.53
2021	115 525.50
7472	4 012.00
6	4 012.00
7473	6 643.00
1	6 643.00
7478	104 870.50
14	104 870.50
Total général	476 992.60

En outre, le titre 14/2017 compte 1317 d'un montant de 41 071,32 € doit faire l'objet aussi d'une réimputation mais cette fois budgétaire, d'où la nécessité d'ouvrir des crédits par la décision modificative suivante :

- **Dépenses investissement : compte 13173 opération 041 pour 41 071,32 €**
- **Recettes investissement : compte 454123 opération 041 pour 41 071,32 €**

Malgré les deux régularisations ci-dessus, un différentiel de 70,92 € persiste, et étant non identifiable, la régularisation se fera par une opération d'ordre non budgétaire via le compte 1068 selon le schéma suivant :

- **débit compte 1068 crédit compte 454123.**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°47_2025.

Il vous est proposé :

- D'autoriser à mouvementer le compte 1068 (débit compte 1068 crédit compte 454123) par deux opérations d'ordre non budgétaire ;
- De valider la décision modificative n°2 d'ouverture de crédit au 041 présentée ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



**Avance de trésorerie dans le cadre de la convention-cadre en quasi-régie relative aux actions en inter-parcs Massif-Central 2026-2027 –
Décision modificative n°3 du Budget principal
du Syndicat mixte du PNR PL :
Convention IPAMAC 2026-2027
Chapitre 27 – article 2745**

Rapporteur : la Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Dans le cadre de la Convention-cadre en quasi-régie relative aux actions en inter-parcs Massif Central 2026-2027, telle que présentée dans la délibération éponyme présentée plus loin, il est prévu la mise en œuvre d'un projet d'intérêt général "Actions en inter-parcs Massif Central 2026-2027", porté par l'IPAMAC.

Conformément à l'article 4 de ladite convention, le Parc est amené à verser à l'IPAMAC une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée d'un montant de neuf mille quatre-cent-vingt-huit euros et dix-neuf centimes (9 428,19 €), afin de permettre le lancement des premières actions du programme.

La présente décision modificative vise à permettre le versement d'une avance de trésorerie à l'IPAMAC dans le cadre du projet « Actions en inter-parcs Massif Central 2026-2027 ». Afin de financer cette avance sans modifier l'équilibre du budget, un virement de crédits à l'intérieur de la section d'investissement est proposé.

Concrètement :

- Les crédits initialement inscrits au compte 2313-020 "Constructions (en cours)" sont diminués de 10 000,00 € ;
- Ces crédits sont réaffectés au compte 2745-020 "Avances remboursables", par une augmentation de 10 000,00 €.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-020 : Constructions (en cours)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2745-020 : Avances remboursables	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Ce mouvement correspond à un transfert de crédits entre deux chapitres de la section d'investissement (chapitres 23 et 27), sans incidence sur le résultat du syndicat ni sur le montant total du budget.

Il vous est proposé :

- D'approuver le versement à l'IPAMAC d'une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée d'un montant de 9 428,19 €, dans le cadre de la Convention-cadre en quasi-régie relative aux actions en inter-parcs Massif-Central 2026-2027 ;
- De valider la décision modificative n°3 de virement de crédit présentée ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Décision modificative n°4 du budget principal du Syndicat mixte du PNR PL : Ouverture de crédit à la suite de l’attribution d’une subvention régionale complémentaire pour le programme d’actions 2025 – partie fonctionnement

Rapporteur : la Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Lors de la Commission permanente du Conseil régional en date du 29 septembre dernier, une subvention complémentaire de 70 000 € a été attribuée au Parc au titre du programme d’actions 2025 – section de fonctionnement.

Cette aide vise à sécuriser la mise en œuvre des missions d’animation du Parc, notamment dans les domaines suivants :

- la valorisation et la préservation du patrimoine naturel,
- la charte forestière de territoire,
- la promotion des métiers d’art,
- les actions d’éducation au territoire,
- ainsi que la réalisation de prestations techniques et d’expertise portant sur :
 - o l’itinérance douce,
 - o l’adaptation au changement climatique,
 - o la préservation du paysage,
 - o et la communication autour de ces thématiques.

La présente décision modificative a pour objet d’intégrer dans le budget de fonctionnement 2025 la subvention complémentaire de 70 000 € accordée par la Région lors de la Commission permanente du 29 septembre dernier.

L’équilibre de la décision modificative est parfaitement respecté :

- 70 000,00 € d’augmentation de crédits en dépenses,
- 70 000,00 € d’augmentation de crédits en recettes.

Les nouvelles recettes sont inscrites au chapitre 74 – Dotations et participations, sur différentes fonctions de la M57 de l’article 7472 “Participations des régions”, pour un montant total de 70 000,00 €. Cette répartition reflète la ventilation de la subvention régionale entre plusieurs actions et animations du programme 2025 (éducation, patrimoine, communication, etc.)

Les crédits de dépenses supplémentaires sont ventilés par article et par fonction de la M57 sur deux grands ensembles :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général (7 345,00 €). Ces crédits concernent principalement les lignes budgétaires permettant de soutenir les prestations externalisées.
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés (62 655,00 €). L’essentiel de la subvention est affecté à l’animation territoriale interne déployée.

Cette répartition traduit la volonté de la Région et du Parc de sécuriser les moyens de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre des actions 2025.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6238-311 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238-515 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238-632 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	0.00 €	750.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238-633 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	0.00 €	1 795.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238-70 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238-758 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	0.00 €	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	7 345.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111-758 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0.00 €	3 768.80 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-028 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	3 886.32 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-311 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	7 857.13 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-338 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	7 815.29 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-515 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	6 128.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-6318 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	8 211.97 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-632 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	9 935.07 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-76 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	15 052.42 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	62 655.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7472-028 : Participations régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 886.32 €
R-7472-311 : Participations régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 857.13 €
R-7472-338 : Participations régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 815.29 €
R-7472-515 : Participations régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 628.00 €
R-7472-6318 : Participations régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 211.97 €
R-7472-632 : Participations régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 685.07 €
R-7472-633 : Participations régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 795.00 €
R-7472-70 : Participations régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-7472-758 : Participations régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 068.80 €
R-7472-76 : Participations régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 052.42 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	70 000.00 €
Total Général		70 000.00 €		70 000.00 €

Il vous est proposé :

- D'approuver la décision modificative n°4 du budget principal du PNR PL détaillée ci-dessus ;
- D'autoriser Mme la Présidente à procéder à toutes les opérations comptables et budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget principal de l'année 2026

Rapporteur : La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Mme la Présidente rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD¹)

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (30 avril pour les années d'élections), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

- Montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2025 :
628 701,69 €
- Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors Restes à Réaliser :
628 701,69 € - 10 310,00 € - 100 443,00 € = **517 948,69 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Comité syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 25% de 517 948,69 € soit **129 487.17 €**.

Les dépenses d'investissement concernées seraient les suivantes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant TTC
20	2051	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
21	21351	Bâtiments publics	2 500,00 €
21	2158	Autres installations, matériel, outils techniques	1 500,00 €
21	2181	Installations générales, agencements	2 500,00 €
21	21838	Matériel informatique	3 000,00 €
21	21848	Matériel de bureau et mobilier	3 000,00 €
21	2188	Autres immobilisations incorporelles	3 000,00 €
TOTAL TTC			25 500,00 €

Il vous est proposé :

- D'autoriser la Présidente, en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite des crédits ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

IPAMAC – Programme d’actions 2026-2027 : convention en quasi-régie et marché subséquent

Rapporteur : Sébastien FISSOT

Dans la continuité du programme IPAMAC 2025-2027 pré-engagé par délibération en mars 2025, l’association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC) a finalisé, avec les Parcs membres, les documents contractuels permettant la mise en œuvre opérationnelle des actions prévues pour la période 2026-2027.

Deux nouveaux engagements sont proposés au Parc naturel régional Périgord-Limousin :

1. La convention-cadre en quasi-régie n°10_IPAMAC_2627, relative au projet d’intérêt général « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 », conclue entre l’association IPAMAC et le Parc naturel régional du Périgord-Limousin.

Cette convention fixe le cadre général de partenariat pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2028, précise les objectifs, les modalités de contribution financière du Parc (5 350 €) et les conditions de réalisation des prestations par le Parc relevant de la quasi-régie.

Elle prévoit également la possibilité de conclure des marchés subséquents, permettant la mise en œuvre des actions spécifiques confiées au Parc.

2. Le marché subséquent “Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027”, conclu en application de la convention-cadre précitée, pour la réalisation par le Parc des actions suivantes :

– Sous-action n°1 – Forêts anciennes : participation aux travaux et réunions, contribution aux études sur la résilience des essences et la ressource en eau, conduite d’actions locales en faveur des trames de vieux bois.

– Sous-action n°2 – Trame Noire : participation aux actions collectives et accompagnement des gestionnaires et propriétaires de sites culturels, patrimoniaux et touristiques vers un éclairage raisonné.

Le montant global du marché est fixé à 4 320 €, réparti à 50 % versés à la signature et 50 % à la réception des livrables avant le 30 juin 2028.

Ces deux engagements s’inscrivent dans la continuité du programme d’actions triennal IPAMAC, validé par le Conseil d’administration du 11 décembre 2024, et permettent au Parc naturel régional Périgord-Limousin de poursuivre son implication dans les démarches collectives du Massif central, en matière de biodiversité, de gestion forestière et de trame noire.

Il vous est proposé :

- D'approuver la convention-cadre en quasi-régie n°10_IPAMAC_2627 relative au projet « Actions en Inter-Parcs Massif central 2026-2027 » ;
- D'approuver le marché subséquent associé conclu entre l'IPAMAC et le Parc naturel régional Périgord-Limousin ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ces documents ainsi que tout acte ou pièce y afférent, et à prendre toutes les dispositions nécessaires à leur exécution.

Adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion de la Dordogne avec la MNT (risque Santé) (Après avis du CST)

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

Le Centre de gestion de la Dordogne (CDG 24) a lancé une consultation pour le compte des collectivités qui ont donné mandat, en vue de signer une convention de participation pour la mutuelle santé à compter du 1er janvier 2026, en partenariat avec les CDG 47 et 64.

A l'issue de la procédure, après négociations avec les candidats et consultation des Comité Social Territorial (CST), les conseils d'administration des 3 CDG ont retenu la proposition de la MNT.

Des réunions d'information ont eu lieu avec la MNT afin de prendre connaissance de la convention de participation (garanties, tarifs, conditions) ainsi que les différents dispositifs qui perdurent (contrats labellisés) et la nouvelle obligation de participation financière des employeurs territoriaux.

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 827-1 à L. 827-12,

VU l'article L.827-7 confiant aux Centres de Gestion la mission de conclure des conventions de participation au titre de la protection sociale pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif au nouveau dispositif de participation des employeurs locaux à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU l'Accord Collectif National portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 et en attente de transposition normative,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du CDG 24 en date du 28 mars 2025 approuvant le choix de mise en place d'une convention de participation par le CDG 24 pour le risque Santé,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du CDG 24 en date du 27 juin 2025 approuvant le choix de l'opérateur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 24 en date du 4 juillet 2025 approuvant le choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation relative au risque Santé pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031,

Vu l'avis défavorable du collège du personnel et favorable du collège des élus lors du Comité Social Territorial en date du 17 octobre 2025 relatif au choix de la convention de participation proposée par le CDG 24 et au montant de participation versé aux agents pour le risque Santé ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 novembre 2025 relatif au choix de la convention de participation proposée par le CDG 24 et au montant de participation versé aux agents pour le risque Santé ;

Exposé des motifs :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le risque Santé pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 15 €, par agent et par mois, dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

En parallèle, l'article L.827-7 du CGFP confie aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire, à savoir conclure, pour le compte des collectivités territoriales de son ressort et leurs établissements publics, des conventions de participation couvrant les risques prévoyance et santé.

Le CDG 24 a donc lancé le 1^{er} avril 2025 une procédure de mise en concurrence mutualisée afin de conclure une convention de participation pour le risque Santé au profit des collectivités et établissements publics du département l'ayant sollicité.

A l'issue de cette procédure, le CDG 24 a souscrit une convention de participation pour le risque Santé, auprès de la MNT pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

La Présidente rappelle que les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à cette convention par délibération de leur assemblée délibérante, après consultation du Comité Social Territorial et que l'employeur doit également définir le montant de participation financière accordée aux agents qui choisiraient d'adhérer au contrat proposé par la MNT en application de la convention de participation signée avec le CDG 24.

L'autorité territoriale précise que l'adhésion des agents à cette convention de participation n'est pas obligatoire : cela signifie que chacun décide d'y adhérer volontairement et de choisir son niveau de garantie mais que seuls les agents adhérents à cette convention seront éligibles à la participation de l'employeur.

Le montant de participation peut être modulé dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents en fonction de l'indice de rémunération et leur situation familiale. Le montant de l'aide versée par la collectivité ne pourra excéder le montant de la cotisation payée par l'agent à l'organisme de mutuelle.

L'autorité territoriale propose d'adhérer à la convention de participation du CDG 24 et de définir un montant de participation employeur à la couverture du risque Santé comme suit en fonction de l'indice de rémunération :

- 50 €/mois pour les indices majorés inférieurs ou égaux à 420
- 30 €/mois pour les indices majorés compris entre 421 et 510
- 20 €/mois à partir de l'indice majoré 511

NB : La proratisation pour les agents à temps non complet ou à temps partiel n'est pas prévue par les textes en vigueur.

Il vous est proposé :

- De débattre de la proposition ci-dessus ;
- D'adhérer à la convention de participation pour le risque Santé, conclue entre le CDG 24 et la MNT à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- De valider le versement d'une participation financière comme présentée ci-dessus, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit au contrat proposé par la MNT dans le cadre de la convention de participation du CDG 24 ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget ;
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le Centre de gestion de la Dordogne et la MNT.

Renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel CNP Assurances 2026 du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne (CDG 24)

Rapporteur : La présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Par convention avec le Centre de Gestion de la Dordogne, nous avons confié la gestion des contrats d'assurance statutaire du personnel affilié à la CNRACL à la CNP Assurances.

Chaque année, nous devons renouveler le contrat.

Après avoir pris connaissance des conditions particulières du contrat adressé par la CNP Assurances,

Il vous est proposé :

- D'autoriser la Présidente à signer le contrat CNP pour l'année 2026 et tout document en lien avec ce dossier.



Engagements du Parc naturel régional Périgord-Limousin dans l'Accord de Territoire du bassin de la Vienne médiane et de ses affluents - 2026-2028

Axe I. Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des 3 têtes de bassin versant du Périgord-Limousin

Orientation : Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin de la Vienne (ex Syndicat du bassin de la Vienne) exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) sur une centaine de communes de la vallée de la Vienne, de la Glane, de l'Aixette, de la Gorre, de la Graine, de la Briance et de l'Aurence. Le territoire du Syndicat regroupe 11 Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

Pour mettre en œuvre cette compétence, l'EPAGE est porteur d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur la Vienne médiane et ses affluents principaux, sur la période 2023-2028. Ce programme a fait l'objet d'une évaluation pour la période 2023-2025 et d'une nouvelle **programmation, appelé Accord de Territoire (AT), pour la période 2026-2028** (Cf annexe).

Dans cette programmation, **le PNR est un partenaire et assure l'animation du volet « zones humides » sur les bassins versants Gorre et Graine, par le déploiement de sa Cellule d'assistance Technique Zones Humides Etangs (CATZHE)** sur les actions suivantes :

- L'animation territoriale : Actions de sensibilisation, création d'outils de communication, veille technique sur les projets du territoire, assistance à Maîtrise d'Ouvrage, porter à connaissance des inventaires, participation aux comités techniques et aux comités de pilotage.
- Le conseil technique : Visite de terrain, notice de gestion, mise en place et accompagnement de travaux, appui à l'acquisition.

Dans le nouvel AT, il est prévu **de poursuivre** cette action, **à hauteur de 0,5 ETP en 2026**. Ce temps affecté à l'animation de cette action permet ainsi à la CATZHE de couvrir la quasi-intégralité du territoire du Parc.

Cette action répond aux objectifs de **l'axe 1 de la Charte du Parc** sur la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau et d'autre part aux enjeux du réchauffement climatique.

Le plan de financement pour l'année 2026 pour l'animation de cette action serait le suivant :

Dépenses	Montant	Financeurs	Montant
Frais salariaux	17.800,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne (60%)	14 280,00 €
Frais de fonctionnement	6.000,00 €	Feder Nouvelle-Aquitaine (40%)	9 520,00 €
TOTAL	23.800,00 €	TOTAL	23.800,00 €

Il vous est proposé :

- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer l'accord de territoire et tout document en lien avec ce dossier ;
- De valider le plan de financement pour l'année 2026.

Approbation des résultats du diagnostic de vulnérabilité du territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Axe IV : Lutter contre le changement climatique

Orientation 12 : Accompagner les acteurs du territoire vers l'excellence environnementale

Rapporteur : Emmanuel DEXET

Face à l'urgence climatique, le territoire du Parc n'a d'autre choix que de s'adapter. Le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'est résolument engagé dans cette transition.

Dans cette perspective, un diagnostic de vulnérabilité a été mené entre janvier et juillet 2025. Réalisé avec le soutien de la DREAL, de l'ADEME, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Europe via le fonds FEDER, ce travail constitue une étape clé pour élaborer une stratégie d'adaptation à la hauteur des défis à venir.

Accompagnés par le cabinet BL Évolution et conduit dans une démarche collaborative associant élus, agents du Parc et de nombreux acteurs du territoire, ce travail illustre une dynamique collective forte. Il confirme le rôle du Parc naturel régional Périgord-Limousin comme animateur de la transition et de l'adaptation au changement climatique à l'échelle territoriale.

Ce diagnostic s'appuie sur une base documentaire solide, les contributions recueillies lors d'ateliers et d'entretiens, ainsi que sur des données climatiques issues de Climadiag Commune (Météo-France) et du référentiel de la Trajectoire de référence de réchauffement au changement climatique (TRACC 2050).

L'analyse met en évidence une exposition généralisée de l'ensemble des systèmes structurants du territoire aux effets du changement climatique. Eau, milieux naturels, forêt, agriculture, paysages, santé, ou encore dynamiques économiques et sociales : aucun de ces « systèmes cœur » n'échappe aux risques. Selon l'intensité des aléas, certains seuils critiques pourraient être franchis, compromettant leur fonctionnement ou leur pérennité.

Malgré cette vulnérabilité avérée, le territoire dispose de plusieurs atouts favorisant sa résilience : richesse écologique (zones humides, prairies et forêts), bonne perméabilité des sols, savoir-faire locaux, tissu associatif actif et dynamique d'initiatives. Ces leviers, s'ils sont pleinement mobilisés et articulés, constituent des fondations solides pour renforcer l'adaptation.

Le diagnostic met cependant en lumière plusieurs fragilités structurelles : dépendance à des systèmes extérieurs (énergie, alimentation, eau), population vieillissante, isolement géographique, vulnérabilité économique de certaines filières, et forte sensibilité des milieux à la variabilité climatique. Ces faiblesses accentuent la vulnérabilité globale du territoire, notamment dans un contexte de crises multiples.

Sur le plan institutionnel, le territoire s'appuie déjà sur un socle d'outils, de connaissances et de démarches (PCAET, SAGE, PLUi, etc.), mais ceux-ci demeurent souvent trop sectoriels. La construction d'une vision partagée, inter-thématique et multi-échelles, reste un enjeu majeur. De nombreux acteurs expriment le besoin de renforcer la coopération, l'interconnaissance et la capacité à articuler les politiques publiques entre elles.

L'adaptation du territoire nécessitera donc un véritable changement de posture :

- Croiser les enjeux, les risques et les acteurs.
- Articuler les échelles de réflexion et d'action, du local au régional.
- Co-construire une vision partagée du territoire adapté au climat de demain.
- Mobiliser les capacités existantes (coopération, innovation, entraide) pour diffuser une culture du risque et anticiper les transformations.
- Prioriser les réponses collectives aux vulnérabilités identifiées, en veillant à éviter toute maladaptation.

Ce diagnostic de vulnérabilité constitue ainsi une première étape structurante. Il ouvre la voie à un dialogue continu avec les acteurs locaux afin de co-définir des trajectoires d'adaptation réalistes, solidaires et soutenables pour le territoire du Parc.

Le document est consultable en ligne : <https://www.pnr-perigord-limousin.fr/mediatheques/>

Il vous est proposé :

- De valider le rapport de diagnostic de vulnérabilité du territoire du Parc ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.



Lancement d'une stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Axe IV : Lutter contre le changement climatique

Orientation 12 : Accompagner les acteurs du territoire vers l'excellence environnementale

Rapporteur : Emmanuel DEXET

Contexte

Le diagnostic de vulnérabilité réalisé en 2025 constitue une étape fondatrice de la démarche d'adaptation du territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin face au changement climatique.

Ce travail collectif a permis d'identifier les principaux risques, les fragilités structurelles, mais aussi les atouts et leviers de résilience du territoire. Il ouvre désormais la voie à une nouvelle étape : la construction d'une stratégie d'adaptation territoriale, en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Cette stratégie visera à définir des trajectoires d'adaptation réalistes, ambitieuses et soutenables. Elle impliquera des choix, des arbitrages, des expérimentations et un accompagnement dans la durée, autour d'une question centrale :

Quelles transitions souhaitons-nous engager aujourd'hui pour garantir un territoire vivable demain ?

Objectifs

Fort des enseignements du diagnostic et de la dynamique collective déjà amorcée, le Parc entend :

- Co-construire une stratégie d'adaptation ambitieuse, adaptée aux spécificités locales ;
- Positionner le Parc comme un laboratoire d'expérimentation pour les volets « adaptation » des politiques publiques locales ;
- Mobiliser les acteurs du territoire, élus, habitants, acteurs socio-économiques et associatifs, afin de renforcer la résilience collective ;
- Accompagner la transition humaine et culturelle, pour que l'adaptation soit perçue comme une opportunité de cohésion, d'innovation et de valorisation des pratiques locales.

Axes de travail envisagés

La future stratégie d'adaptation visera notamment à :

- Définir des trajectoires d'adaptation partagées au changement climatique ;
- Accompagner les choix politiques et les arbitrages pour construire une vision commune ;
- Élaborer un programme d'actions concerté pour l'ensemble des partenaires ;
- Soutenir les EPCI dans la révision de leurs PCAET pour une meilleure intégration de l'adaptation ;
- Lancer des projets pilotes, visibles et fédérateurs à l'échelle du territoire ;
- Pérenniser la dynamique collective engagée, en associant tous les publics ;
- Fédérer les acteurs autour d'une culture commune de l'adaptation ;
- Renforcer les compétences locales, notamment celles des élus renouvelés en 2026 ;
- Assurer une communication régulière et accessible des résultats et avancées ;
- Valoriser les récits collectifs, les savoir-faire et les solidarités locales.

Calendrier

La co-construction de la stratégie d'adaptation et de son programme d'actions est proposée pour un démarrage courant 2026, à la suite des élections municipales.

Il vous est proposé :

- De valider la poursuite de la démarche collective d'adaptation au changement climatique avec le lancement de l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions pour le territoire ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Approbation du programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans le cadre de l'Appel à projet : Soutien à la structuration des PAT de niveau 2

Axe III : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin dans une perspective de développement durable

Rapporteur : Sébastien FISSOT

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire (MASA) et de la Souveraineté alimentaire a relancé cet été un appel à projet pour soutenir financièrement les projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2. Cet appel à projet apporte un soutien financier pour 36 mois représentant jusqu'à 70% du total des dépenses.

La Parc a redéposé un dossier de candidature pour poursuivre ses actions en faveur d'une alimentation locale et de qualité. Trois axes ont structuré la candidature :

- Axe 1 : Sensibiliser à une alimentation ancrée dans l'agriculture locale pour la justice sociale, la santé humaine et environnementale.
- Axe 2 : Outiller les restaurants collectifs ruraux pour développer une cuisine locale, saine et faite maison, au-delà des objectifs d'EGALIM
- Axe 3 : Maintien d'une agriculture nourricière et adaptation au changement climatique

Ce dossier était accompagné d'une nouvelle demande de labellisation niveau 2. Cette demande s'est faite sur la base d'éléments de bilan très détaillés, répartis pour chacun des 9 enjeux que doivent couvrir les PAT : Économie alimentaire, Culture et gastronomie, Éducation alimentaire, Nutrition et santé, Justice sociale, Environnement, Restauration collective, Urbanisme, Gouvernance.

Le Parc a obtenu une reconnaissance de niveau 2 par le MASA et est également lauréat de l'appel à projet, soit une subvention accordée à hauteur de 53 554 € pour 3 ans.

Coordination du PAT	Frais de mission	2700 €
Axe 1	actions + salaire + frais de mission communication	49 788,60 €
Axe 2	actions	15225,00 €
Axe 3	actions	8792,00 €
	TOTAL	76 505.6 €

Merci à toutes les communes ayant affiché leur soutien au projet du Parc (déjà 18 délibérations reçues) ainsi que les partenaires (Département de la Dordogne, AgroBio, CIAS Périgord-Limousin, Chambre d'Agriculture de Dordogne et communautés de communes) pour leurs courriers de soutien.

Vous pouvez retrouver une présentation complète du PAT et de l'ensemble des actions mises en œuvre sur le site France PAT. <https://france-pat.fr/pat/pat-du-pnr-perigord-limousin/>

Il vous est proposé :

- De valider le programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial du Parc en annexe ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Motion de soutien aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) face à la crise du financement liée à la taxe d'aménagement

Rapporteur : Jean LEGOFF

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sont depuis près de cinquante ans des acteurs essentiels de l'aménagement du territoire et de la transition écologique. Présents dans chaque département, ils accompagnent les élus, les collectivités et les habitants pour promouvoir la qualité architecturale, paysagère et environnementale des projets locaux.

Depuis la réforme de la taxe d'aménagement en 2022, principale source de leur financement, les CAUE traversent une crise sans précédent. La réforme a transféré la gestion de cette taxe aux services fiscaux de l'État (DGFIP) et décalé son exigibilité après l'achèvement des travaux. Sa mise en œuvre s'est accompagnée de **graves dysfonctionnements dans la collecte**, provoquant un effondrement brutal des recettes : en Dordogne, celles-ci sont passées de 2,4 millions d'euros en 2023 à moins de 450 000 euros en 2025, soit une chute de plus de 80 %.

Le CAUE de la Haute-Vienne connaît la même situation, fragilisant la continuité de ses missions d'intérêt public.

Partenaires de longue date du Parc naturel régional Périgord-Limousin, ces structures participent activement à la mise en œuvre de nombreux projets sur nos territoires : revitalisation des centres-bourgs, conseil architectural, accompagnement à la transition énergétique, aménagements paysagers, et sensibilisation du grand public.

Leur affaiblissement représenterait une perte majeure pour l'ingénierie territoriale et la cohérence des politiques publiques locales.

Face à cette crise, **la Fédération nationale des CAUE** alerte les pouvoirs publics sur la responsabilité de l'État dans la défaillance du système de recouvrement et demande **une intervention rapide** pour rétablir un financement pérenne. Elle propose notamment l'adoption, dans le cadre du projet de loi de finances 2026, d'une **mesure exceptionnelle d'avance financière** au bénéfice des Départements, afin qu'ils puissent maintenir leurs CAUE.

Conscient du rôle irremplaçable des CAUE et du service qu'ils rendent à l'ensemble des acteurs du territoire, il vous est proposé que le Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin :

- exprime son plein soutien aux CAUE de la Dordogne et de la Haute-Vienne, ainsi qu'à l'ensemble du réseau national des CAUE ;
- relaie la demande formulée par la Fédération nationale des CAUE auprès de l'État, afin que celui-ci assume ses responsabilités et prenne les mesures nécessaires pour rétablir un financement pérenne ;
- invite les Départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne à poursuivre leur appui à leurs CAUE respectifs.

Une pétition est en ligne :

<https://www.change.org/p/les-caue-en-danger-7f65ebcf-e3ee-4a97-994e-e1472e93e7a1>

Il vous est proposé :

- De valider la présente motion ;
- De mandater la Présidente du Parc pour transmettre la présente motion à la Fédération nationale des CAUE, à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, ainsi qu'aux présidents des Conseils départementaux et aux parlementaires des deux départements ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Notes d'information

Note d'information – Retour sur la 2^{ème} journée de rencontre autour de l'adaptation au changement climatique du 15 octobre

Élue référente : Colette LANGLADE

La 2^{ème} journée de rencontre autour de l'adaptation au changement climatique a été un grand succès le 15 octobre à Saint-Estèphe ! Avec plus de 70 participants, un programme riche et convivial, le Parc confirme son rôle d'animateur de la dynamique d'adaptation au changement climatique à l'échelle du territoire.

Quelques points marquants de la journée :

- Une forte participation avec des acteurs de secteurs variés (collectivités, eau, aménagement, forêt, tourisme...) et des personnes qui rejoignent la démarche
- Davantage de participants de Dordogne que de Haute-Vienne
- Intervention du sous-préfet de Nontron
- Foire aux pépites avec 13 actions exemplaires présentées par 3 Communautés de communes, 5 structures partenaires, 2 collectifs citoyens et le Parc
- Déjeuner en auberge espagnole apprécié et qui fonctionne
- 4 visites thématiques riches d'échanges et de découvertes
- 8 groupes de travail thématiques pour travailler sur la suite de la démarche
- Prise de recul pour conclure la journée avec une intervention de Jean-François Louineau de la Région « *Il n'y a pas une solution unique et solitaire pour s'adapter mais des solutions pour réussir collectivement l'adaptation. Gardez aussi en tête que l'échec constitue la base de solutions futures* ».



Votre contact au Parc : Jeanne LEROY, Chargée de mission Adaptation au changement climatique, j.leroy@pnrpl.com

Note d'information – Présentation de la plaquette de communication TACCOS « Territoire Adaptés au Changement Climatique, Optimistes et Solidaire » à desintation des élus

Élue référente : Colette LANGLADE

Afin de faire connaître plus largement l'adaptation au changement climatique aux élus du territoire, le Parc a créé une plaquette de communication dédiée au sujet. Le concept de TACCOS « Territoire Adaptés au Changement Climatique, Optimistes et Solidaires » a été proposé par des participants aux ateliers de la première journée de rencontre autour de l'adaptation le 16 avril 2025. Afin de mettre en avant la coopération sur le fond et sur la forme, la plaquette proposée s'appuie sur ce concept co-construit. L'objectif : donner envie d'agir et de rejoindre un mouvement de communes déjà engagées.

Le format (4 pages) est concis avec une présentation des impacts climatiques attendus sur le territoire du Parc, des exemples de solutions mises en place localement, des conseils et des ressources. Les exemples de solutions présentées ont été validées par les collectivités concernées.

Cette plaquette a pour public cible les élus locaux. Elle sera aussi partagée aux techniciens et structures partenaires. En termes de diffusion, l'objectif est de faire un premier envoi de la plaquette en fin d'année 2025 et de renouveler la diffusion au printemps 2026 suite aux élections municipales.

La plaquette est jointe à la présente note.

Vos contacts au Parc :

Jeanne LEROY, Chargée de mission Adaptation au changement climatique,
j.leroy@pnrpl.com

Laurence Peyre, Chargée de mission Communication et Implication, l.peyre@pnrpl.com

05 53 55 36 00



La recette d'un bon TACCOS

- **Multiplier** et diversifier les projets d'adaptation sur votre territoire
- **Éviter** les solutions technologiques sophistiquées, souvent très coûteuses et fragiles face aux aléas climatiques
- **Privilégier** les solutions fondées sur la nature et les solutions « sans regret »
- **Oser** l'expérimentation et les solutions alternatives
- **Partager** les expériences et en tirer des enseignements pour mieux s'adapter
- **Analyser** chaque projet sous le prisme du changement climatique



La **maladaptation** c'est agir face aux changements climatiques en empirant (involontairement) la situation. Par exemple : installer des climatiseurs dans les bâtiments pour améliorer le confort d'été augmente les consommations d'énergie et donc les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique !

Assurez-vous que tout projet

- ✓ Est adapté face au **climat actuel et futur**
- ✓ Permet de prévenir et **d'éviter les impacts néfastes** d'une crise climatique
- ✓ Permet de **protéger** la population ou la biodiversité des impacts climatiques (sécheresses, incendies, canicules...)
- ✓ Prend en compte les **personnes les plus vulnérables** (enfants, précaires, âgées...)
- ✓ **Pourra évoluer** aisément dans le temps pour être ajusté face à des crises plus fréquentes, plus longues et plus intenses
- ✓ Permet d'illustrer et de diffuser des **bonnes pratiques**
- ✗ **N'augmente pas** les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie ou d'eau, ni les extractions de matériaux ou les pollutions
- ✗ **Ne renforce pas** l'érosion de la biodiversité (pas d'artificialisation, pas de suppression d'espaces naturels...)
- ✗ **N'est pas «maladapté»**, comme par exemple, l'installation de climatiseurs pour améliorer le confort d'été !

Photos : © Déclic & Découille - Imprimé en Janvier 2026

Rejoignez le mouvement des

TACCOS



Territoires Adaptés au Changement Climatique, Optimistes et Solidaires

« D'ici 2050, le Périgord-Limousin fera face à des températures comparables à celles de Quératero au Mexique en 2025. Inondations, canicules, sécheresses, retrait-gonflement des argiles... C'est dès aujourd'hui qu'il faut agir pour rendre votre commune résiliente au climat de demain ! »



Colette Langlade, Vice-Présidente en charge de l'Adaptation au Changement Climatique

i Quelques ressources

CLIMADIAG, un outil gratuit de MétéoFrance pour connaître les projections climatiques sur votre commune

meteofrance.com/climadiag-commune

LA CARTOGRAPHIE NEOTERRA, réalisée par la région Nouvelle-Aquitaine pour découvrir des solutions exemplaires d'adaptation au changement climatique

shorturl.at/0DF8O

LA MISSION ADAPTATION, un service de l'Etat pour vous accompagner dans vos projets

mission-adaptation.fr



Votre contact au Parc

Jeanne Leroy, Chargée de mission Adaptation au changement climatique
j.leroy@pnrpl.com
0553 55 36 00 / 07 70 05 20 16

Ils nous soutiennent



Cofinancé par l'Union européenne

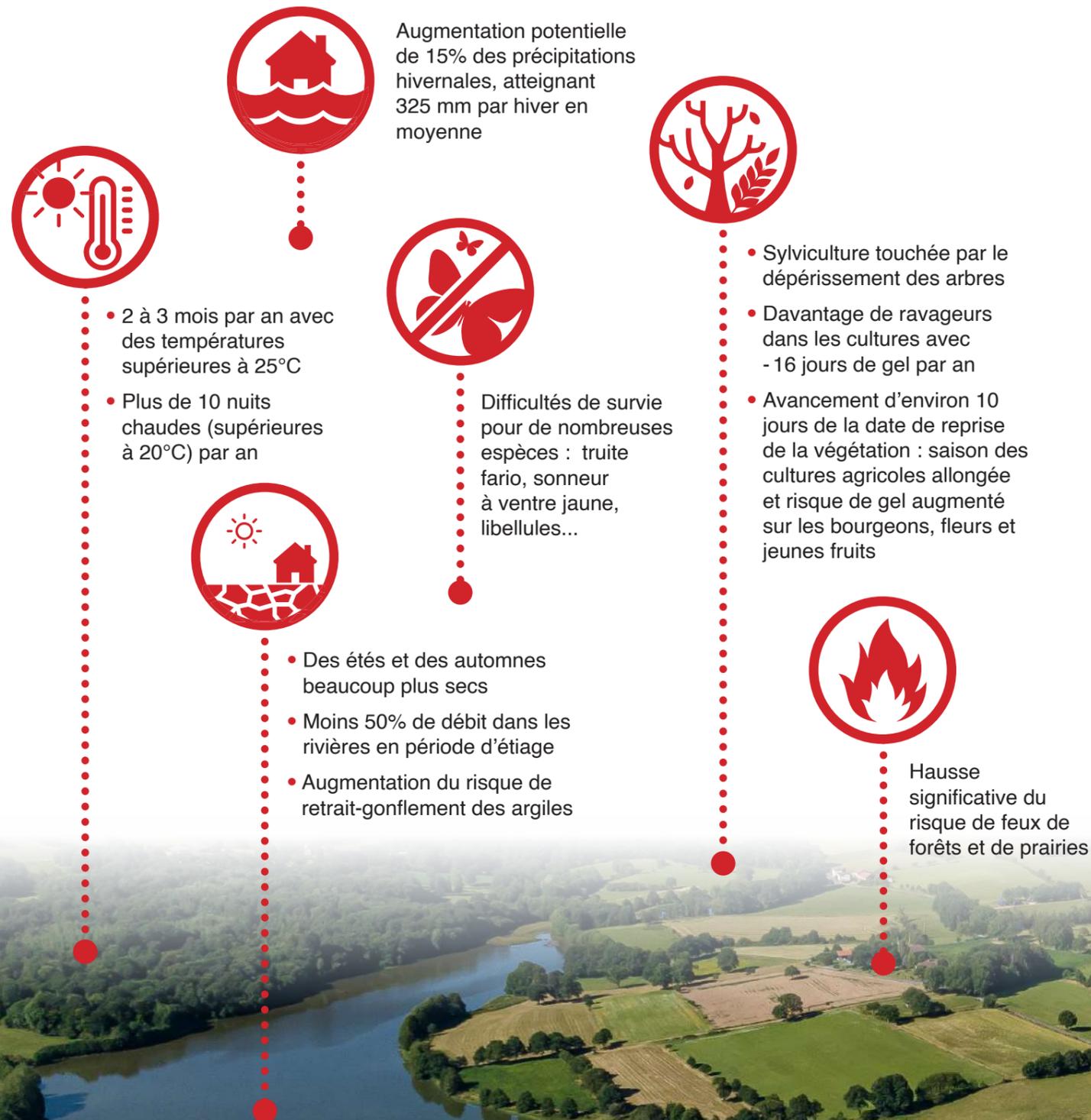


RÉGION Nouvelle-Aquitaine



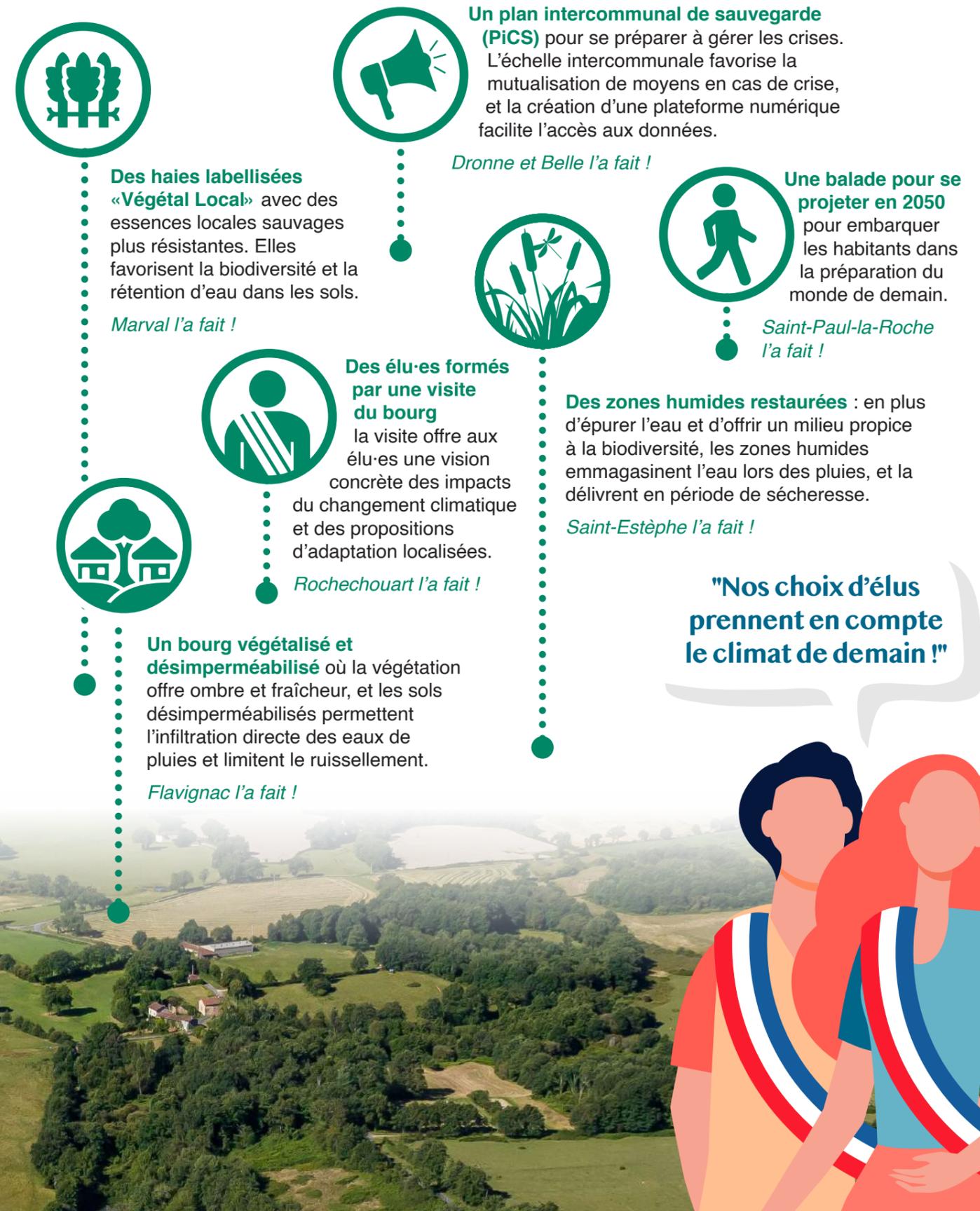
Le Périgord-Limousin en 2050

L'ensemble du territoire est exposé aux effets du changement climatique. Le diagnostic de vulnérabilité mené par le Parc naturel régional en 2025 a permis de dégager les grandes tendances climatiques au niveau local. C'est toute notre identité qui est amenée à être bouleversée avec la fin de l'abondance de la ressource en eau, le dépérissement des arbres et l'augmentation des températures.



Préparez votre commune !

Face au changement, il est nécessaire d'agir. Rejoignez dès aujourd'hui les **TACCOS**, ces **Territoires Adaptés au Changement Climatique Optimistes et Solidaires** qui mettent en place des solutions d'adaptation au coeur du Périgord-Limousin.



Note d'information – La stratégie biodiversité, entre larges ateliers territoriaux et actions novatrices

Elus référents : Pascal BOURDEAU, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP

Dans le cadre de la révision de sa charte, le Parc naturel régional Périgord-Limousin élabore actuellement sa stratégie biodiversité. Celle-ci vise à doter le territoire d'une vision partagée des enjeux écologiques et d'un programme d'actions co-construit pour les prochaines années. La démarche s'appuie sur une large concertation avec les partenaires techniques, les élus et les acteurs de terrain. Deux ateliers territoriaux sont organisés d'ici la fin de l'année afin d'identifier collectivement les habitats et espèces prioritaires du territoire.

1. Les ateliers territoriaux : construire ensemble la stratégie biodiversité

Les partenaires ont été invités à rejoindre le Comité Technique (COTECH) de la stratégie, en reconnaissance de leur expertise et de leur connaissance du territoire.

Ces ateliers visent à co-construire le diagnostic écologique et à définir les priorités d'action à l'échelle du Parc.

- ➔ Atelier 1 – définition des habitats prioritaires *Mardi 9 décembre – 14h à 17h – Espace culturel Claude Boyer, La Coquille*
- ➔ Atelier 2 – définition des espèces prioritaires et patrimoniales *Vendredi 12 décembre – 9h à 12h – Salle des fêtes, Mialet*

Cent-douze personnes sont conviées à ces temps d'échange afin de constituer une base solide et concertée à cette stratégie naissante. Les avancées réalisées lors de ces échanges techniques seront validées par la tenue d'un Comité de Pilotage (COFIL) en suivant.

D'autres temps de travail seront organisés en 2026 pour approfondir les thématiques suivantes :

- déclinaison territoriale de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) et du règlement de restauration d'habitats ;
- articulation entre biodiversité et filières économiques, ainsi que la biodiversité domestique ;
- sensibilisation et appropriation des enjeux de biodiversité par les habitants.

2. Des grandes actions à venir : les Atlas de la Biodiversité Communale

Le déploiement d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) constitue l'une des actions importantes de la future stratégie. Une visioconférence a eu lieu le lundi 3 novembre à destination des collectivités intéressées par ce programme afin de donner de plus amples informations sur le dispositif.

Après échanges, il a été décidé à l'unanimité :

- de reporter l'appel à candidatures communales après les élections municipales de mars 2026, afin d'assurer la cohérence et la pérennité de la démarche avec les nouvelles équipes élues ;
- de confier à l'équipe technique du Parc la mission de :
 - se rapprocher des communautés de communes pour évaluer leur participation financière et leur rôle dans le recrutement des communes ;
 - consulter l'OFB afin d'obtenir des clarifications sur la gestion des candidatures ABC dans le contexte électoral de 2026.

Des réunions d'information prévues les 6 et 17 novembre 2025 ont été maintenues afin d'anticiper l'accompagnement des collectivités intéressées pour un démarrage rapide après les élections municipales.

Perspectives

Les ateliers territoriaux marquent une étape essentielle dans la construction collective de la stratégie biodiversité du PNR Périgord-Limousin.

L'action "ABC", structurante et fédératrice, viendra en prolongement de ces travaux pour renforcer la connaissance et la mobilisation des communes, des partenaires, et des habitants autour de la biodiversité locale.

Vos contacts au Parc :

Sabrina Malèvre – s.malevre@pnrpl.com (Ateliers territoriaux)

Arnaud Six – a.six@pnrpl.com (Atlas de la biodiversité)

05 53 55 36 00

[charentelibre.fr](https://www.charentelibre.fr)

Éloigner les éoliennes, attirer les touristes... Quatre communes charentaises prêtes à intégrer le Parc naturel régional Périgord-Limousin

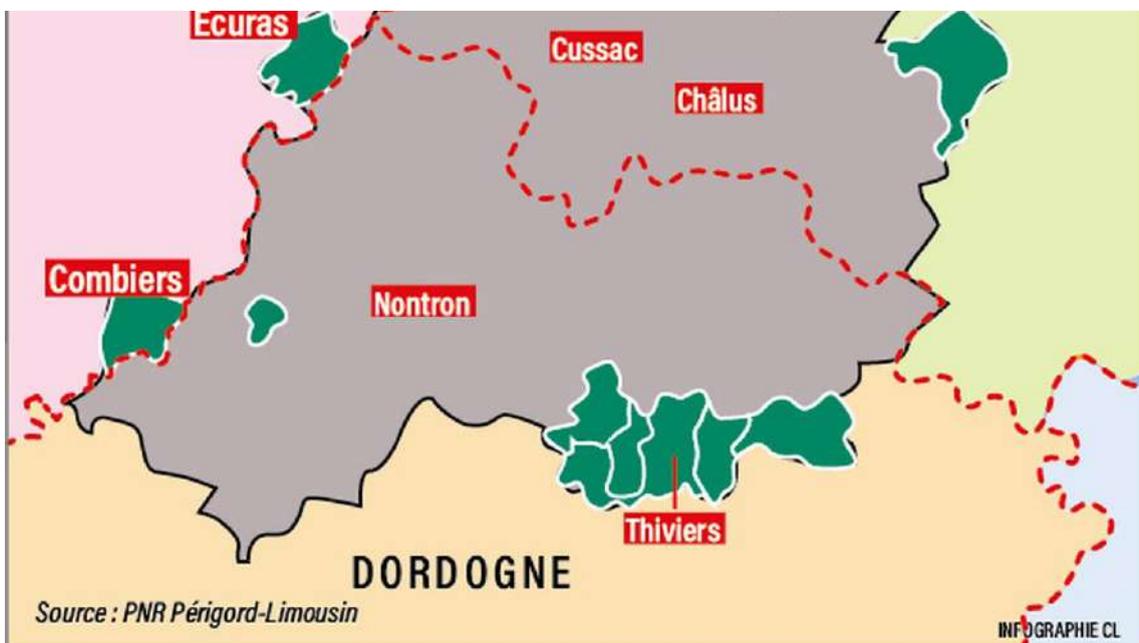
Amandine Cognard

5-7 minutes

« On a reçu pas mal de candidatures, mais on a dû faire des choix, on ne voulait pas intégrer plus de seize nouvelles communes », explique Fabrice Chateau, le directeur du Parc naturel ré...

« On a reçu pas mal de candidatures, mais on a dû faire des choix, on ne voulait pas intégrer plus de seize nouvelles communes », explique Fabrice Chateau, le directeur du Parc naturel régional, qui a pour vocation de valoriser le patrimoine naturel et culturel d'un territoire rural. Le parc comptait 75 communes jusqu'ici. « Pour faire notre sélection, on a regardé la qualité des paysages, des patrimoines naturels et bâti, du biotope (la faune et la flore), mais aussi la volonté des communes de s'impliquer dans le fonctionnement du Parc, dans la valorisation des richesses communes ».





📍 Le périmètre du Parc naturel régional pourrait s'étendre de 16 communes, dont quatre en Charente.

Infographie CL

Pour chacune des communes charentaises, « il y avait une vraie logique de territoire. Combiers, par exemple, partage déjà une zone Natura 2000 avec des communes du Parc. Chassenon et Pressignac font partie de la réserve naturelle liée à l'astroblème Rochechouart-Chassenon où une météorite est tombée il y a plus de 200 millions d'années. »

2 millions de budget, 30 salariés

« C'était une évidence de postuler », assure Patrick Épaud, le maire de Combiers, dans le Sud Charente. « On est investis depuis des années dans la valorisation de notre belle vallée, qui a une faune et une flore particulières, des zones humides complémentaires des zones sèches de La Rochebeaucourt. On a créé un sentier de découverte pour la faire connaître au plus grand nombre », décrit l'édile. « On partage aussi le même château, le bâtiment est sur La Rochebeaucourt, mais son parc de 7,5 hectares, appartient depuis 2021 à la commune de Combiers. »

La rédaction vous conseille

Pour se démarquer, Écuras a appuyé sur ses atouts géologiques, « on a une roche granitique particulière, énormément de forêts, de sources, une partie de la commune en zone Natura 2000 et on est classé commune touristique de Charente », fait valoir Didier Vanderf, le 2e adjoint.



📍 *Combiers et son maire Patrick Épaud sont déjà investis dans les démarches pour valoriser le patrimoine naturel, comme avec ce sentier de découverte qu'ils ont créé. Intégrer le Parc naturel régional va dans la continuité.*
 Quentin Petit

« On espère que ça nous protège des projets éoliens. »

Pour les quatre petites charentaises, intégrer le PNR Périgord-Limousin, c'est « bénéficier de moyens financiers et de ressources humaines supplémentaires pour mieux entretenir, et faire connaître notre patrimoine », espère le maire de Combiers. « Ils ont beaucoup de services qui peuvent nous aider pour divers aménagements », complète Francis Beaumatin, le maire de Pressignac. En effet, avec son budget annuel de deux millions d'euros, financé en majeure partie par la Région Nouvelle-Aquitaine, et sa trentaine de salariés spécialisés dans l'environnement, la culture, le patrimoine, la

communication, le Parc accompagne ses adhérents.

« On effectue régulièrement des comptages ou des inventaires de la faune, comme des rapaces forestiers dans les zones humides par exemple », illustre Fabrice Chateau. « Et on ambitionne d'accompagner nos communes dans des atlas de la biodiversité communale. On édite aussi chaque année un programme des rendez-vous du Parc pour faire découvrir le patrimoine naturel et culturel ».

Le parc va-t-il changer de nom ?

« Ils organisent beaucoup de randonnées, de journées spéciales pour découvrir les différentes strates géologiques créées par la météorite, on a aussi des carrières de notre côté, ce serait intéressant d'y être intégré davantage », note Ludovic Fricard, adjoint au maire de Chassenon.

Les quatre communes charentaises espèrent aussi, en adhérant au Parc, mieux se prémunir contre l'installation de projets éoliens ou photovoltaïques. « On a un espace naturel relativement préservé, on ne veut pas voir arriver de champs d'éoliennes ou de panneaux, et on sait que le Parc a déjà voté contre ailleurs », assure l'adjoint d'Écuras. « Il y a aussi ça, c'est vrai, admet Francis Beaumatin à Pressignac. Chéronnac, en Haute-Vienne fait partie du PNR et un projet éolien y a été refusé ».

« Être labellisé par le Parc ne protège pas réglementairement contre l'installation d'éolien, de photovoltaïque, d'autoroute », précise Fabrice Chateau. « Mais on aide parfois les communes à mieux argumenter en leur fournissant des données précises et vérifiées sur la faune, la flore, les milieux qu'ils ont à protéger. Et en tant que personne publique associée, on rend un avis au titre de l'environnement ».

Avec quatre communes charentaises dans son périmètre, le parc va-t-il changer de nom ? « Ce n'est pas au programme », sourit le directeur. « Nous, on est en Charente limousine, alors ça nous va », estime le maire de Pressignac.

Les prochaines étapes

« Maintenant la balle est dans leur camp », explique Fabrice Château, le directeur du Parc naturel régional (PNR). Pour que l'entrée de Chassenon, Pressignac, Écuras et Combiers dans le Parc soit officielle, il faudra que les futurs conseils municipaux, élus en 2026, entérinent la décision, mais aussi leurs communautés de communes (CC) respectives et le Département de la Charente. Adhérer au PNR coûte 2,46€ par habitant, payé pour moitié par la commune et pour moitié par la CC. L'entrée effective se fera en 2027.

Mareuil-en-Périgord : une balade contée pour imaginer le futur, au cœur de zones humides

 sudouest.fr/dordogne/mareuil-en-perigord/mareuil-en-perigord-une-balade-contee-pour-imaginer-le-futur-au-coeur-de-zones-humides-26053327.php

Olivier Brunie

September 24, 2025



Le Parc naturel régional Périgord Limousin organise une balade contée le samedi 27 septembre en partenariat avec la commune de Mareuil-en-Périgord. © Crédit photo : Fournie par le PNRPL

Le Parc naturel régional Périgord Limousin organise une balade contée dans le bourg de Mareuil, samedi 27 septembre, afin d'imaginer le territoire dans 25 ans

En partenariat avec la commune de Mareuil-en-Périgord, le Parc naturel régional Périgord Limousin (PNRPL) organise une balade contée dans le bourg de Mareuil, samedi 27 septembre de 14 h 30 à 17 heures. Entre utopie et dystopie, cette balade a pour vocation d'imaginer ce à quoi ressemblera le « pays » dans vingt-cinq ans.

Cette promenade sera contée par Jean-François Vignaud, de l'Institut d'études occitanes, sur la base de travaux scientifiques du Parc naturel. Au retour de cette exploration du futur, la commune de Mareuil-en-Périgord et le Parc naturel présenteront le projet de restauration de zones humides en cours. Les participants doivent prévoir de bonnes chaussures de marche.

La balade est accessible à partir de 10 ans et la participation est gratuite. Le rendez-vous est fixé devant la mairie de Mareuil, dès 14 heures. Pour plus de renseignements sur cet événement, contacter le 05 53 55 36 00.

Le projet alimentaire territorial pour les écoles au cœur du conseil municipal de Mareuil-en-Périgord

dordognelibre.fr/dordogne/mareuil-en-perigord/le-projet-alimentaire-territorial-pour-les-ecoles-au-coeur-du-conseil-municipal-de-mareuil-en-perigord-26135596.php

Jean-Pierre Pouxviel

October 1, 2025



Par Jean-Pierre Pouxviel

1 octobre 2025 Mis à jour le 01/10/2025 à 19h56.

C'est dans la salle des fêtes de Mareuil que s'est tenu, mercredi 24 septembre, le conseil municipal de reprise, après les grandes vacances.

En préambule à ce conseil, le maire, Alain Ouiste, a donné la parole à Pauline Guillot. Cette dernière a en charge l'animation du site « Vallée de la Nizonne ». Elle est intervenue pour présenter la démarche Natura 2000. L'animatrice a évoqué la possibilité de mettre en place, avec les collectivités et propriétaires privés volontaires, des contrats agricoles Maec (mesures agroenvironnementales et climatiques), forestiers ou autres, qui permettent de mettre en œuvre des actions concrètes et volontaires définies, afin de préserver la biodiversité.

À VOIR AUSSI

Elle a également souligné l'importance de la contacter en amont de la réalisation d'un projet (manifestation sportive, projet d'aménagement). Loin d'être une contrainte, l'évaluation d'incidence est un accompagnement gratuit, qui permet d'adapter un projet et le rendre sans effet vis-à-vis des enjeux Natura 2000. Il s'agit d'un réseau à échelle européenne où les sites inscrits ont pour objectifs de préserver des espèces et les milieux naturels rares ou menacés, et de mieux prendre en compte la biodiversité dans les activités humaines.

1,25 million pour la réhabilitation énergétique de l'école

Le premier point à l'ordre du jour concernait la réhabilitation énergétique de l'école élémentaire de Mareuil. Pour ce faire, il approuve le plan de financement prévisionnel présenté par le SDE 24 et qui s'élève à un peu plus de 1,25 million d'euros, et de solliciter le conseil régional pour une subvention dans le cadre du programme « Opérations de rénovation énergétique de logements sociaux communaux existants ».

Ensuite, le maire a évoqué la possibilité de soutenir le Projet alimentaire territorial (PAT) du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Il s'agit de sensibiliser les écoles à une alimentation de qualité, locale et durable, d'accompagner les cantines rurales vers une cuisine faite maison, saine et ancrée dans le territoire, de soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles.

Lors du comité de pilotage du 27 mai 2025, en présence de la DRAAF, des élus et des partenaires locaux, la dynamique a été renforcée autour des neuf enjeux majeurs du PAT : économie alimentaire locale, culture et gastronomie, éducation à l'alimentation ; nutrition et santé, justice sociale, environnement, restauration collective, urbanisme et planification et gouvernance partagée.

Enfin, Alain Ouiste a expliqué qu'à la suite d'un départ à la retraite, un poste permanent d'adjoint technique de 27e / 35 sera déclaré vacant au 5 décembre. Afin de pallier des difficultés de recrutement, il sera procédé au recrutement d'un contractuel.

51 communes de Haute-Vienne labellisées Villes et villages étoilés et 3 territoires distingués

P lepopulaire.fr/limoges-87000/actualites/51-communes-de-haute-vienne-labellisees-villes-et-villages-etoiles-et-3-territoires-distingues_14758641

October 3, 2025



Illustration ciel étoilé © Thomas JOUHANNAUD

Écouter l'article

00:00

L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) a dévoilé ce mardi 30 septembre 2025 les résultats de l'édition 2024-2025 du concours "Villes et villages étoilés" qui gratifie d'un label allant d'une à cinq étoiles les collectivités engagées dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'environnement nocturne, tant pour les humains que pour la biodiversité.

Voici la liste des 51 communes et territoires haut-viennois distinguées :

Les communes haut-viennoises 4 étoiles

- Condat-sur-Vienne
- Chaptelat
- Ladignac-le-Long
- Pageas
- Le Palais-sur-Vienne
- Peyrilhac
- Rilhac-Rancon
- Rochechouart
- Saint-Priest-sous-Aixe
- Séreilhac
- Solignac
- Veyrac
- Videix

Les communes haut-viennoises 3 étoiles

- Boisseuil
- Bonnac-la-Côte
- Burgnac
- Bussière-Galant
- Les Cars
- Le Chalard
- Châlus
- La Croisille-sur-Briance
- Cussac
- Dournazac
- Eyjeaux
- Flavignac
- Isle
- Janailhac
- Marval
- La Meyze
- Nexon
- Oradour-sur-Vayres
- Rilhac-Lastours
- Saint-Auvent
- Saint-Brice-sur-Vienne
- Sainte-Marie-de-Vaux
- Saint-Gence
- Saint-Just-le-Martel
- Saint-Martin-le-Vieux
- Saint-Méard
- Le Vigen

Les communes haut-viennoises 2 étoiles

- Bussière-Poitevine
- Doms
- Maisonnais-sur-Tardoire
- Meilhac
- Meuzac
- Nieul
- Saint-Hilaire-les-Places
- Saint-Laurent-sur-Gorre
- Saint-Priest-Ligoure

Les communes haut-viennoises 1 étoile

- Limoges
- Saint-Jean-Ligoure

Les territoires de Villes et villages étoilés haut-viennois

- Limoges Métropole
- Parc naturel régional du Périgord Limousin (Dordogne - Haute-Vienne, 46 communes)
- Com' com' Pays de Nexon Mont de Châlus

Des communes ont également abandonné leur label.

Communes haut-viennoises délabellisées

- Aix-sur-Vienne
- Bosmie-l'Aiguille
- Coussac-Bonneval
- Neuvic-Entier
- Saint-Bonnet-Briance

Soutenu par plusieurs partenaires nationaux (ministère de la Transition écologique, Office français de la biodiversité, Ligue de protection des oiseaux, Fédération des parcs naturels régionaux, Association des maires de France, Éco-Maires...), le label valorise une pédagogie active sur les différents impacts de la pollution lumineuse menée en direction des habitants et des acteurs locaux et incite à repenser les éclairages extérieurs, à réduire leur pollution lumineuse et les dépenses publiques d'éclairage.

rochechouart. Les élus en première ligne

lepopulaire.fr/rochechouart-87600/actualites/les-elus-en-premiere-ligne_14761389

Centre France

October 8, 2025



. Elus et techniciens au terme de la balade. © Droits réservés

Les participants à ce rendez-vous souhaitent réfléchir et évoquer les défis du changement climatique. Clairement, les enjeux sont d'envergure pour les communes, appelées à anticiper et à s'adapter. Les canicules deviennent plus fréquentes, les sécheresses plus prolongées et des pluies parfois très intenses provoquent des retraitements des argiles avec des conséquences sur le bâti.

Un parcours technique explicite

Les élus se retrouvent en première ligne face à ces phénomènes. Afin d'illustrer concrètement des solutions possibles, 4 structures se sont associées pour organiser une balade technique à Rochechouart : le Parc naturel régional Périgord Limousin, le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Haute-Vienne, la communauté de communes Porte Océane du Limousin engagée dans un Plan climat air énergie territorial et la ville de Rochechouart, lauréate du programme Petites Villes de Demain.

Au cours de la balade, à travers 8 points d'arrêt commentés par les experts, les participants ont pu découvrir comment la ville devra s'adapter d'ici 2050. Chaque point a été discuté dans le but de mettre en valeur les points forts et découvrir les points faibles face au changement climatique.

La rencontre a été l'occasion de présenter un panel de solutions pour adapter les centres bourgs au changement climatique. A Rochechouart par exemple, même si la commune a fait d'importants travaux (fleurissement de rues) il a été suggéré des améliorations de la gestion de l'eau et de l'ombrage végétal. Plusieurs solutions opérationnelles existent : création d'îlots de fraîcheur, brise-soleil sur les façades des bâtiments, repenser l'urbanisation... D'autres balades seront organisées sur le territoire à l'automne 2026.

Miallet : les résultats du concours « Le Périgord-Limousin en 2050 » dévoilés

 sudouest.fr/dordogne/miallet/miallet-les-resultats-du-concours-le-perigord-limousin-en-2050-devoiles-26247426.php

Daniel Syriex

October 17, 2025



Par Daniel Syriex

Publié le 17/10/2025 à 13h31.

Le but était d'imaginer l'avenir du territoire face au changement climatique. Une conférence sur la biodiversité et le climat a aussi été proposée

La salle des fêtes de Miallet était comble, mardi 7 octobre, pour la Fête des possibles, une soirée coorganisée par le Parc naturel régional (PNR) Périgord-Limousin et les quatre intercommunalités : Dronne et Belle, Périgord nontronnais, Isle Loue Auvézère et donc Périgord-Limousin.

Deux temps forts ont été proposés au public. D'abord, la remise des prix du concours d'écriture « Le Périgord-Limousin en 2050 », initié par le PNR, en partenariat avec la médiathèque de Thiviers et la Maison du Goupillou de Rudeau-Ladosse, et la conférence sur le thème « Biodiversité et climat, se préparer à vivre dans un monde différent », animée par Benoît Sautour, professeur-chercheur à l'université de Bordeaux, coordinateur du réseau régional de recherche Futurs Act, membre d'Acclimaterra et du conseil scientifique du PNR.

113 textes reçus

Ce concours a rencontré un franc succès avec 113 textes reçus en l'espace de trois mois (il s'est terminé le 15 septembre). Les participants ont fait preuve de créativité pour imaginer un futur où transformations climatiques, sociales et politiques se mêlent au gré des différents récits. Les noms de lauréats ont été rendus publics, en présence notamment de Lucien Coindeau, vice-président du Parc, Benoît Legrand, sous-préfet de Nontron, et Dominique Marceteau, maire de Miallet.

Le jury principal a récompensé neuf contributions et c'est Nicolas, qui a reçu le 1er prix, pour son texte « Bonne tournée ! » plein d'humour sur l'avenir de la mobilité dans le secteur ; le 2e prix est revenu à Anne-Lise avec « Entre deux mondes ». Le PNR a aussi souhaité donner la parole à la jeunesse, au travers d'un jury lycéen, composé de quatre élèves volontaires du lycée Darnet de Saint-Yrieix-la-Perche (87). Le prix spécial jeune pousse a été attribué à Faustine ; le prix spécial jeunesse à Océane J. ; le prix du jury jeune à Paulette pour « Annadas 2050 » ; le prix du jury jeune à Faustine avec « Et quand ils m'auront tuée ? »

Le palmarès complet et tous les textes reçus sont à retrouver sur pnr-perigord-limousin.fr.

Mareuil-en-Périgord : Le Conseil de développement organise une journée consacrée aux forêts périgourdines

 sudouest.fr/dordogne/mareuil-en-perigord/mareuil-en-perigord-le-conseil-de-developpement-organise-une-journee-consacree-aux-forets-perigourdines-26497861.php

Olivier Brunie

October 31, 2025



Le Conseil de développement du Périgord vert organise une journée d'informations et d'échanges sur la gestion durable des forêts et leur adaptation au changement climatique, le 8 novembre à Mareuil-en-Périgord

La forêt sera au cœur des discussions. Le Conseil de développement (CDD) du Périgord vert est un organisme consultatif qui a pour but de faire émerger une parole collective sur des questions d'intérêt commun et de contribuer à enrichir la décision politique.

Il est composé de citoyens bénévoles, de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Samedi 8 novembre de 9 h 30 à 17 heures à la salle des fêtes de Mareuil-sur-Belle, à Mareuil-en-Périgord, le CDD organise une journée citoyenne d'informations et d'échanges sur la forêt, sa gestion durable et son adaptation au changement climatique.

Gestion durable

Un programme riche attend les participants. L'accueil se fera à 9 h 30 à la salle des fêtes puis, de 10 à 12 heures, les participants auront la possibilité de visiter différentes parcelles boisées. À 12 h 30, un déjeuner, préparé par Bocaux de Liens, sera proposé.

À 14 h 15, une conférence introductive sera animée par Antoine Kremer, directeur de recherche à l'Inrae à l'université de Bordeaux. Suivra, à 14 h 45, la première table ronde sur le thème : « Qu'est-ce que la gestion durable d'une forêt ? » avec Roland de Lary, du Centre

national de la propriété forestière ; Xavier Svahn, du Groupement forestier citoyen des feuilles de la Double et Jean-Claude Nouard, ancien technicien des eaux et forêts.

À 15 h 15, la seconde table ronde concernera l'économie circulaire et territoriale de la forêt avec notamment Sébastien Fissot, vice-président du Parc naturel régional Périgord-Limousin, et Philippe Petrau de la scierie associative Au Coin des scieurs. La conclusion de la journée est prévue à 16 h 45.

Tarifs : 15 euros pour les adhérents, 20 pour les non-adhérents. Inscriptions jusqu'à ce 1er novembre par mail à cdd.perigordvert@gmail.com.

L'aménagement du centre-bourg à la loupe

Mercredi 15 octobre, la municipalité de Gorre avait convié ses habitants à une réunion publique dans la salle polyvalente, pour une présentation des orientations issues de l'étude confiée au CAUE de la Haute-Vienne, sur le sujet de l'aménagement du centre-bourg.

En présence du maire, Patrice Chauvel, de ses adjoints, et d'une quinzaine d'habitants, Khalid Enbiri, urbaniste conseil, a tout d'abord rappelé les caractéristiques de la commune, ce qui fait son identité, et notamment son patrimoine. Il a ensuite fait un voyage dans le temps en mettant l'accent sur l'époque médiévale, le cadastre napoléonien, la reconstruction de l'église, le remembrement, la polarité administrative de la mairie, ou le développement urbain de la commune en « étoile ».

Liaison douce entre le bourg et l'étang

Puis, il a souligné le rôle central de la place de l'église pour de futurs aménagements, mais dans le cadre d'un projet plus



RÉUNION PUBLIQUE. Un projet d'envergure pour le cadre de vie des habitants.

global prenant en compte l'ensemble du bourg.

Les pistes proposées aux élus (actuels et futurs) sont nombreuses. Sans être exhaustif : désimper-méabiliser les sols, sécuriser la traversée du bourg (un leitmotiv : lever le pied), identifier un maillage piéton, rendre la place de l'église polyfonctionnelle et interactive avec d'autres lieux, assurer une liaison douce entre le bourg et l'étang, créer des poches de stationnement plus qualitatives, se questionner sur les usages du stade, et s'appuyer sur des actions déjà engagées, par

exemple avec le PNR. Végétalisation, traitement paysager, et signalétique seront à n'en pas douter au cœur des préoccupations à venir, tout comme la gestion des eaux pluviales. Si les bases sont posées, un schéma directeur sera nécessaire afin de garantir la cohérence des aménagements, et compte tenu de l'importance des travaux à engager, il concernera plusieurs exercices budgétaires.

À noter qu'une simulation d'aménagements proposés par l'intelligence artificielle (IA) a été présentée à l'assistance. ■

Newsletter

Pensez à vous inscrire !

www.pnr-perigord-limousin.fr/#newsletter



Et pour encore + d'actualités du Parc :
facebook.com/parcperigordlimousin



*Bonas festas
de fin d'annada*